



Commune de Saint-Pierre

# APPEL A PROJETS 2023

## VILLE DE SAINT-PIERRE

Création d'un lieu culturel, patrimonial et  
artisanal dans le parc du 20 décembre  
1848 à Basse-Terre Saint-Pierre

## **CONTEXTE :**

Basse-Terre est un quartier de Saint-Pierre situé dans la périphérie haute du centre-ville. A côté des cases créoles en tôles et des immeubles, le quartier de Basse-Terre compte plus de 1 100 logements sociaux. L'urbanisation peu à peu a pris le dessus sur les exploitations agricoles. Le quartier se décompose en : Basse-Terre les Bas, Basse-Terre les Hauts et Joli Fond.

Le peuplement de l'ancien Basse-Terre était à l'origine à vocation agricole. Avec le canal Saint-Étienne qui apporte l'eau à la ville de Saint-Pierre en passant par Basse-Terre, la canne à sucre se développe dans ce quartier, et une usine sucrière est construite aux Casernes. L'usine fonctionne avec un moulin à eau alimenté par le Canal Saint-Etienne, et les sirops produits par la sucrerie sont conduits au moyen de tuyau de fonte vers la purgerie, où le sucre achève de cristalliser et de sécher dans des formes. La cheminée de l'usine des Casernes est l'unique vestige de l'établissement. Elle est inscrite aux monuments historiques le 10 juin 2002, en totalité, y compris son terrain d'assiette. Il s'est développé sur le site une culture populaire inscrite dans les traditions issues de l'époque coloniale.

La population du quartier de Basse-Terre/Joli-Fond et Casernes est estimée à 11 121 personnes soit 14 % de la population saint-pierroise qui s'établit à 84212 personnes en 2017 selon l'INSEE.

Cette population est répartie entre : ZAC Bank/La Charité, 2 996 habitants soit 27 %, Les Casernes/Joli-Fond, 4 817 habitants soit 43 %, Basse-Terre Centre et Hauts RN3, 3 308 habitants soit 30 % du territoire d'analyse de ce rapport.

La répartition de la population par tranche d'âge du quartier est proche de celle de l'ensemble de la Ville avec une population plus jeune : la présence des moins de 18 ans est importante : 33 % pour 29 % à Saint-Pierre). De même, les 6-17 ans y sont plus représentés (23 % dans le quartier contre 19 % dans la ville). A l'inverse, les plus de 55 ans sont moins présents : 15 % contre 18 % pour la ville. La répartition de la population entre hommes (47 %) et femmes (53 %) est proche de celle Saint-Pierre (48 % et 52 %).

Plus des deux tiers des ménages constituent des familles (68 %) ce qui est proche de la moyenne communale (70 %). Le modèle familial « parents-enfants » (28 %) perd sa suprématie au profit des familles monoparentales (29 %). Ce changement sociologique est plus rapide dans le quartier que dans l'ensemble communal (respectivement 33 % et 21 %). De même, les couples sans enfants sont moins présents dans le quartier (12 %) qu'à Saint-Pierre (16 %). On note toutefois qu'une famille sur cinq a au moins trois enfants.

S'agissant des « adultes », Basse-Terre/Joli-Fond/ZAC Bank compte 7 028 personnes de 15 ans ou plus non scolarisées. Parmi celles-ci, 51 % n'ont pas de diplôme pour 45 % sur l'ensemble communal. Les femmes sont plus souvent sans diplôme dans le quartier : 52 % d'entre elles n'ont pas de diplôme pour 46 % dans la commune ; 57 % des sans diplôme sont des femmes alors qu'elles ne représentent 53 % de la population du quartier.

Concernant le taux de chômage, on constate un véritable chômage structurel lorsqu'on prend en compte les données suivantes : 48 % pour l'ensemble du quartier soit 10 points de plus que celui de Saint-Pierre (38 %), 67 % pour les moins de 24 ans pour 58 % à Saint-Pierre, 45 % pour les hommes pour 36 % pour Saint-Pierre, 50 % pour les femmes pour 40 % pour Saint-Pierre.

Sur les revenus de transferts sociaux, on remarque l'importance des allocataires isolés (39 %) et des familles monoparentales (33 %) pour respectivement 37 % et 27 % à Saint-Pierre.

Les constats présentés, ont justifié l'inscription de ce quartier dans le dispositif du Contrat de Ville de la politique de la ville (*loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine*).

## **1) OBJET : CREATION D'UN LIEU CULTUREL, PATRIMONIAL, ARTISANAL ET TOURISTIQUE**

La ville ambitionne de faire du parc tardif, dénommé « *Parc du 20 décembre 1848* » un lieu d'apprentissage culturel, patrimonial et artisanal à partir du savoir-faire des habitants, des associations, tout en préservant les espèces naturelles présentes sur le site. Cela nécessitera la constitution d'un partenariat renforcé avec les acteurs locaux, les institutions, les établissements scolaires et autres partenaires.

L'objectif est aussi de sauvegarder et valoriser l'héritage culturel et patrimonial, lié à l'histoire de la Réunion et plus particulièrement aux mémoires de ce quartier.

De plus, le projet présenté ambitionnera de développer et impulser une dynamique économique/touristique dans le champ de l'ESS à terme à l'échelle du quartier et plus globalement de la ville de Saint-Pierre.

## **2) DESCRIPTIF DU PROJET**

*Référence de la Parcelle* : L'unité foncière supportant cet espace de loisir dénommé « *Parc du 20 décembre 1848* » est cadastrée IK 74 et d'une contenance de 1ha1585 m<sup>2</sup>. Cet équipement faisant partie intégrante de domaine public communal se trouve en zone U1 au PLU approuvé.

Le présent appel à projets concerne la poursuite d'un projet d'aménagement d'un espace culturel, patrimonial et artisanal à vocation pédagogique, ludique et touristique.

Le projet a démarré en janvier 2021 avec une association sous forme d'un chantier d'insertion financé par le Département de la Réunion, d'une durée de onze mois

avec dix personnes du quartier de Basse-Terre bénéficiaires des minimas sociaux qui consiste à réaliser des travaux d'accessibilité du site pour les personnes à mobilité réduite, la rénovation d'un local d'activités ainsi que la création d'un jardin. En amont, la ville a financé la construction d'un rond dédié à la pratique du moringue et inauguré le 20 décembre 2020.

Dans la continuité et la complémentarité des premiers travaux menés par le biais du chantier d'insertion et de la volonté de valoriser culturellement, touristiquement l'espace du Parc, d'autres travaux devront être réalisés comme la construction de structures traditionnelles d'époque (type cuisine traditionnelle, salle verte, cases traditionnelles...) dans le respect des réglementations en vigueur (urbanisme, sécurité,...), ainsi que la mise en place d'un programme d'animation autour des équipements réalisés. Par ailleurs, une structure associative a été lauréate de l'appel à projets en 2021 et a poursuivi les travaux d'accessibilité de l'espace aux personnes à mobilité réduite. Un jardin sur les fruits et légumes traditionnels a également été créé.

Ce parc ouvert à l'usage direct du public se situe dans un périmètre de protection des monuments historiques, et est notamment soumis à la réglementation relative aux espaces paysagers à protéger.

Enfin, en complémentarité avec les animations déjà mises en place sur le parc, des actions complémentaires devront être imaginées et proposées.

Des travaux sont encore à mener pour la réalisation finale des objectifs de cet appel à projets. La ville souhaite s'appuyer sur la vitalité du tissu associatif local en capacité de porter les orientations stratégiques développées ci-dessous.

### **3) OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS**

Le projet de valorisation du Parc du 20 décembre 1848 se décline autour de cinq grands objectifs stratégiques, à savoir :

#### **La culture :**

Offrir un lieu de promotion et de diffusion culturelle,  
Préserver le patrimoine matériel et immatériel du quartier et plus globalement de l'histoire de la Réunion,  
Soutenir les activités artistiques (danses, percussions...),  
Développer la pratique du sport et du moringue,  
Promouvoir l'inter culturalité et l'intergénérationnalité.

#### **L'insertion socioprofessionnelle :**

Permettre l'insertion professionnelle des publics les plus fragiles,  
Accompagner les demandeurs d'emploi dans un processus de formation en les aidants à définir un projet d'insertion professionnelle pérenne,  
Faciliter l'acquisition de compétences en termes de savoir et de savoir-faire,  
Lever les freins à l'employabilité des publics les plus vulnérables.

#### **Le développement économique et touristique et l'emploi :**

Créer les conditions favorables à la création d'emplois sur le quartier,  
Organiser des visites et séjours touristiques sur l'espace du Parc Tardif,  
Animer des ateliers de productions artisanales (tressage, construction d'objets...),  
Accompagner les publics vers les dispositifs permettant de faciliter la création d'activités économiques,  
Promouvoir le développement de l'économie sociale et solidaire.

**Le développement durable :**

Offrir un véritable poumon vert à proximité immédiat du centre urbain de Saint-Pierre,  
Créer un jardin traditionnel avec les espèces végétales issues de la flore local (plantes médicinales, fruits et légumes lontan...),  
Préserver les ressources naturelles et la biodiversité.

**L'inclusion sociale et la participation citoyenne :**

Promouvoir la participation des habitants par une citoyenneté active, et notamment les plus fragiles,  
Favoriser l'accessibilité d'un espace public aux personnes âgées, à mobilité réduite et en situation d'handicap,  
Soutenir la mixité sociale et les interactions sur le territoire,  
Améliorer le cadre de vie des habitants et des usagers fréquentant le site,

**4) CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ**

Structures éligibles :

- Les structures associatives à jour de leurs cotisations fiscales et sociales.
- Les structures associatives justifiant d'une solide expérience dans la mise en place de chantiers d'insertion pour les publics éloignés de l'emploi et de la formation.
- Les structures associatives n'ayant pas d'actions terminées non soldées auprès de la collectivité.

Projets éligibles :

- Devant se dérouler sur le site désigné ;
- Le projet doit se faire en lien avec les habitants et les associations du quartier ;
- L'action devra démarrer au plus tard le 15 octobre 2023 pour une durée de 5 ans, renouvelable en deux fois 3 ans.

Une attention particulière sera portée sur la connaissance fine des acteurs locaux du quartier et de l'expertise de la structure dans l'organisation d'évènementiels, le

domaine culturel/patrimonial, lié à l'histoire de la Réunion.

## **5) FINANCEMENT DU PROJET**

Les dépenses relatives au fonctionnement et à l'investissement seront soutenues en partie par la ville de Saint-Pierre et d'autres partenaires par le biais d'aides financières ou en nature.

La structure désignée devra consolider son plan de financement en sollicitant divers partenaires.

## **6) SUIVI DU PROJET**

Le projet fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires impliqués. Un comité de pilotage devra être obligatoirement organisé.

Les services de la ville de Saint-Pierre effectueront un suivi régulier de l'avancement du projet et une évaluation en fin d'opération.

### **NOTICE DE DÉPÔT :**

**L'ENVOI DU DOSSIER SE FERA EXCLUSIVEMENT PAR COURRIEL A L'ADRESSE SUIVANTE :**

**Intitulé de l'objet dans votre courriel:** « *Projet de création d'un lieu culturel, patrimonial et artisanal dans le parc du 20 décembre 1848 à Basse-Terre Saint-Pierre* »

**AU PLUS TARD LUNDI 29 SEPTEMBRE 2023 à 12 H 00**

### **Composition de votre dossier :**

Le dossier projet comprenant le descriptif détaillé ainsi que le budget prévisionnel

Pièces administratives :

- o *Pour les nouvelles structures :*  
Statuts de votre association

Derniers PV AG  
 Liste des membres de votre bureau  
 Avis Insee (récent moins de 3 mois)  
 Parution au JO  
 Récépissé de déclaration en sous-préfecture  
 Attestations assurances, attestations régularité auprès de la CGSS et CRC si structure employeuse  
 RIB

*o Pour les structures déjà partenaires de la Ville de Saint-Pierre:*

Derniers PV AG  
 Liste des membres de votre bureau  
 Avis Insee (récent moins de 3 mois)  
 Attestations assurances, attestations régularité auprès de la CGSS et CRC si structure employeuse Si changement de bureau, d'objet, de siège sociale, de banque  
 Récépissé Sous-préfecture  
 Procès-verbal actant du /des changements  
 RIB les adresses sur le RIB et l'avis INSEE doivent être les mêmes.

***Tous dossiers incomplets feront l'objet d'un rejet.  
 Merci d'utiliser des services de transfert si les fichiers sont trop volumineux  
 ( exemple : We transfer... ) !***

**CALENDRIER :**

ÉTAPES	Dates	Informations complémentaires
<b>PUBLICATION</b>	14 septembre 2023	<a href="https://www.saintpierre.re/">https://www.saintpierre.re/</a>
<b>DÉPÔT DES DOSSIERS</b>	14 septembre au 29 septembre 2023	Par e-mail exclusivement à l'adresse suivante : direction.pdst@saintpierre.re
<b>DATE LIMITE</b>	29 septembre 2023 à 12h00	

**Règlement de l'appel à projet**

Le présent règlement présente les critères d'éligibilités des projets proposés, ainsi que les modalités d'instruction qui permettront de sélectionner les projets soutenus par la ville de Saint-Pierre.

**Instruction du dossier**

Chaque dossier complet donnera lieu à un examen en comité technique qui fixera son appréciation quant à la pertinence des projets proposés via les critères suivants :

- Date de dépôt du dossier
- Complétude du dossier
- Date de démarrage de l'action.
- Adéquation et équilibre du budget pour la mise en œuvre du projet.
- Mobilise le droit commun et /ou auto financement

Les candidatures à l'appel à projet seront étudiées par un comité technique, puis portées à l'appréciation d'un comité de pilotage représentant l'autorité territoriale.

Chaque porteur sera informé par la collectivité de la décision prise, par une notification écrite.

La ville de Saint-Pierre se réserve le droit d'entamer des négociations avec les structures.